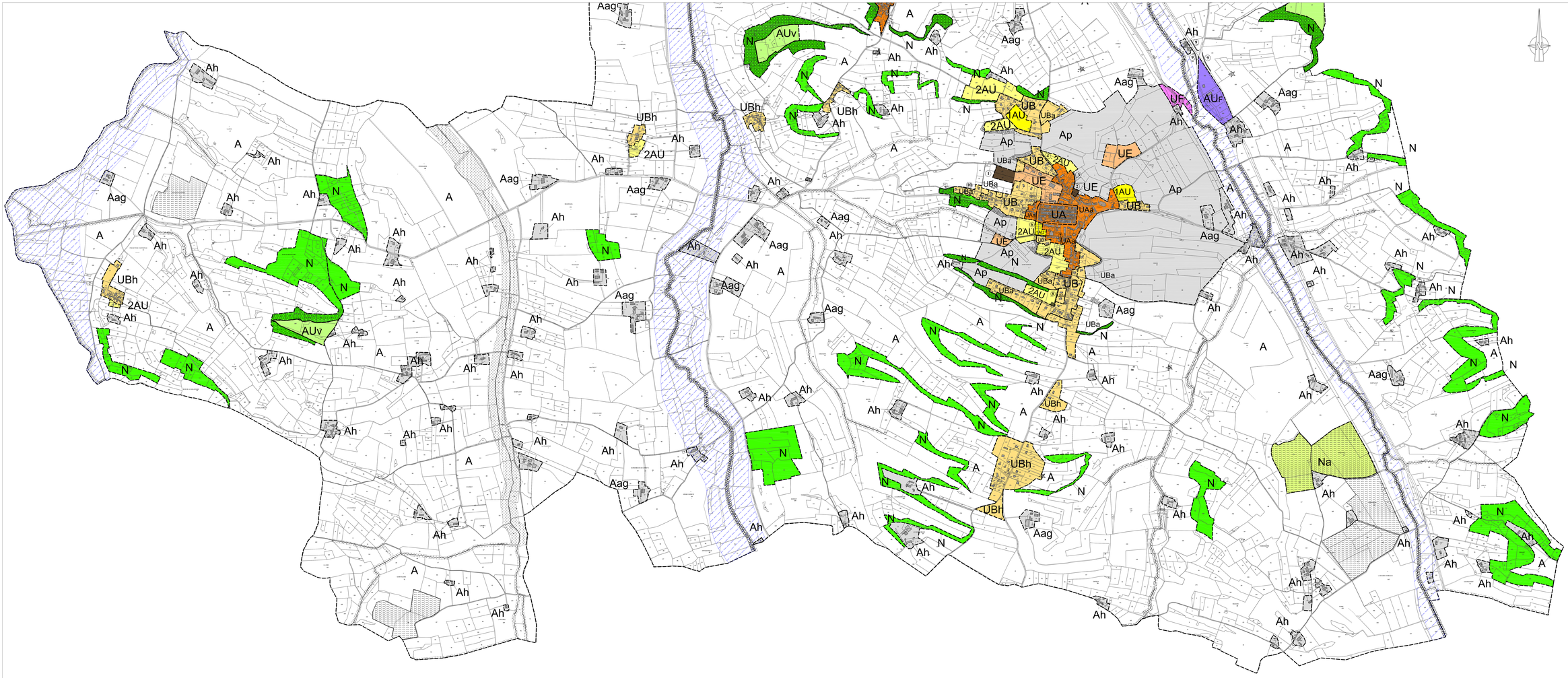

Département du Gers

Commune de JEGUN

PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION

4.2 - REGLEMENT: Partie SUD

Echelle: 1/5000

- Limites de zones et de secteurs
- Emplacements réservés
- Zones inondables reportées à titre informatif
- Espaces Boisés Classés
- Constructions réservées reportées à titre indicatif
- Continuités paysagères à préserver au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Sites archéologiques réservés
- Périmètres de prise en compte de la trame bleue
- Petit patrimoine à préserver au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Murs de soutènement (Bastides) à préserver au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

Arrêté le:	
Approuvé le:	
Evaluation le:	Tu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du:

Atelier Sol et Cité
Gérard FREDQUET - Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes DPLG - Architectes DPLG
Membres de l'Ordre des Architectes
Faubourg de Nacres - 46050 MONTCUQ
Tél : 05.65.30.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
contact@atelsolcite.com

4.2